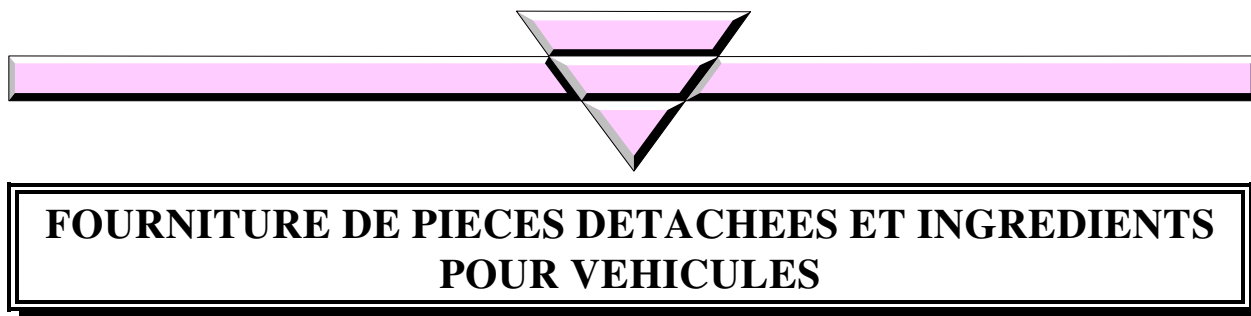


MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

Service d'Incendie et de Secours du Haut-Rhin
Groupement d'Appui Logistique et Technique
Service Equipement Atelier
7 Avenue Joseph Rey
68027 COLMAR Cedex



Date et heure limites de réception des offres

Lundi 26 octobre 2026 à 12h00

APPEL D'OFFRE OUVERT – ACCORD CADRE DE FOURNITURE A BONS DE COMMANDE

Cette procédure est conduite via une plate-forme d'achat dématérialisée,

<https://alsacemarchespublics.eu>

mise à disposition sur internet, à destination des entreprises candidates. Elle permet l'accès aux marchés et aux documents de consultation et le dépôt des offres par voie électronique, les offres papiers n'étant pas recevables.

Règlement de la Consultation

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

ARTICLE PREMIER : OBJET DE LA CONSULTATION	3
ARTICLE 2 : DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION ET NOMENCLATURE	3
2.1 - DECOMPOSITION EN TRANCHES ET LOTS	3
2.2 - NOMENCLATURE	4
ARTICLE 3 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION	4
3.1 - ETENDUE DE LA CONSULTATION	4
3.2 - DELAIS D'EXECUTION	4
3.3 - VARIANTES ET OPTIONS	4
EN APPLICATION DE L'ARTICLE R2151-8 DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE, LE SIS INDIQUE QUE LES VARIANTES SONT AUTORISEES.	4
3.4 - MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION	4
3.5 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	4
3.6 - MODE DE REGLEMENT DE L'ACCORD CADRE	4
ARTICLE 4 : PRESENTATION DES OFFRES	5
4.1 - DOCUMENTS A PRODUIRE	5
4.2 - FOURNITURE D'ECHANTILLONS	6
ARTICLE 5 : JUGEMENT DES OFFRES ET DES CANDIDATURES	7
ARTICLE 6 : CLAUSE SOCIALE	7
ARTICLE 7 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES	7
TRANSMISSION PAR VOIE ELECTRONIQUE:	7
ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	8

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article premier : Objet de la consultation

La présente consultation concerne la fourniture de pièces détachées et ingrédients pour véhicules dans le cadre de 4 accords cadre à bons de commande conclus avec des montants maximum en application des articles R 2162-2 et R 2162-4 du code de la commande publique.

Les bons de commande seront notifié par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins.

Le présent appel d'offres ouvert est soumis aux dispositions des articles L2124-2, R2124-2 1°, R 2161-4 et R 2161-5 du code de la commande publique.

Article 2 : Décomposition de la consultation et nomenclature

2.1 - Décomposition en tranches et lots

Les prestations sont réparties en 4 lots, traités par accords cadres séparés et définis comme suit :

- Lot 1 : Pièces détachées pour automobiles de tourisme et utilitaires et 4x4 $\leq$ à 3,5 T : accord cadre à bon de commande conclu avec un montant maximum annuel de 120 000 € HT.
- Lot 2 : Pièces détachées pour Poids Lourds et utilitaires $>$ à 3,5 T : accord cadre à bon de commande conclu avec un montant maximum annuel de 200 000 € HT.
- Lot 3 : fourniture de lave glace sans ethanol accord cadre à bon de commande conclu avec un montant maximum annuel de 10 000 € HT.
- Lot 4 : fourniture d'AdBlue avec et sans additif : accord cadre à bon de commande conclu avec un montant maximum de 15 000 € HT.

Les accords cadres seront conclus pour une période initiale allant du 1^{er} janvier 2027 jusqu'au 31 décembre 2027 et seront éventuellement reconductibles trois fois un an.

Chacun des lots fera l'objet d'un accord cadre séparé. Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

L'offre sera présentée par une seule entreprise ou par un groupement. En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire.

Si le groupement attributaire de l'accord cadre est d'une forme différente, il se verra contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements. Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités.

Un même prestataire ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même accord cadre.

2.2 - Nomenclature

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire communs des marchés européens (CPV), par lot sont :

<i>Lot</i>	<i>Classification principale</i>
1	Pièces détachées et accessoires pour véhicules et moteurs de véhicules. (343000000)
2	Pièces détachées et accessoires pour véhicules et moteurs de véhicules. (343000000)
3	Lave glace
4	AdBlue

Article 3 : Conditions de la consultation

3.1 - Etendue de la consultation

Le présent appel d'offres ouvert est soumis aux dispositions des articles L2124-2, R2124-2 1°, R 2161-4 et R 2161-5 du code de la commande publique.

3.2 - Délais d'exécution

Les délais d'exécution des commandes passées durant la période de validité de l'accord cadre seront fixés dans le Bordereau des Prix unitaires et dans le cahier des clauses particulières.

3.3 - Variantes et Options

En application de l'article R2151-8 du code de la commande publique, le SIS indique que les variantes sont autorisées.

3.4 - Modifications de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 11 jours avant la date limite pour la remise des offres, les modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3.5 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

3.6 - Mode de règlement de l'accord cadre

Les prestations, objet du présent accord cadre, seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique.

Les sommes dues seront mandatées dans un délai de 20 jours et payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

En cas de retard de paiement, le titulaire a droit au versement d'intérêts moratoires, ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40€. Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.

La transmission de la facture s'effectuera par envoi sous format dématérialisé le portail sécurisé Chorus Portail Pro de l'Etat à l'adresse suivante : **<https://chorus-pro.gouv.fr>**

SIRET DU SIS68 286 800 230 000 26

Article 4 : Présentation des offres

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat.

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

4.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

A) Les déclarations, certificats et attestations suivantes prévus à l'article R2143-3 du code de la commande publique :

1. Une lettre de candidature (DC1 ou équivalent).
2. Déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat ou DC2 le cas échéant pour justifier :
 - a) Qu'il satisfait aux obligations fiscales et sociales (DC2 ou équivalent);
 - b) Qu'il ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir (DC2 ou équivalent);
 - c) Qu'il n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux art. L8221-1 à L8221-2, L8221-3 à L8221-5, L5221-8 à 8251-1, L8231-1, L8241-1 à L8241-2 du Code du Travail (DC2 ou équivalent)
 - d) Qu'il est en règle au regard des dispositions de l'article L 5212-1 à L5212-4, L5212-5 et L5212-9 du **code du travail** concernant l'emploi des travailleurs handicapés. (DC2 ou équivalent)
 - e) Dans le cas où il emploie des salariés, que la réalisation du travail sera effectuée par des salariés régulièrement employés au regard des articles L1221-10, L3243-2 et R3243-1 du code du travail

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si le coordonnateur de la consultation constate que les pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, il peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 10 jours.

3. Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés (DC2)
4. Un extrait Kbis

Remarque : Les formulaires DC1 et DC2 sont téléchargeables sur : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>

Il est à noter que conformément à l'article R2143-13 du code de la commande publique, les candidats n'ont pas à fournir les documents qui peuvent être obtenus gratuitement en ligne à condition qu'ils fournissent les informations nécessaires à leur consultation.

Selon l'article R2143-4 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur accepte que les candidats présentent leur candidature sous la forme du Document Unique de Marché Européen (DUME) établi conformément au modèle fixé par le règlement d'exécution 2016/7 de la Commission européenne du 5 janvier 2016 en lieu et place des documents et renseignements justifiant de leurs capacités. Dans ce cas, il est précisé que le pouvoir adjudicateur n'autorise pas les candidats à se limiter à indiquer dans le DUME qu'ils disposent de l'aptitude et des capacités requises sans fournir d'informations particulières sur celles-ci. Le DUME devra être obligatoirement rédigé en français

B) Un projet d'accord cadre comprenant :

- Le cahier des clauses particulières (C.C.P.), cahier ci-joint à accepter sans aucune modification, daté et signé
- Le bordereau des prix (par lot)
- Le catalogue exhaustif des références
- Le catalogue exhaustif des tarifs
- Un tableau recapitulatif des remises consenties par familles ou categories de pieces.

Dans la mesure du possible, le titulaire de l'accord cadre mettra à disposition les catalogues sur support informatique

Le bordereau des prix devra etre fourni sur support informatique excel.

Les offres comprendront obligatoirement et le ou les bordereaux de prix dûment complétés, ainsi que tous documents que le fournisseur jugera utile (plaquettes commerciales, références, certifications, documentations techniques, bulletins de facturations constructeurs). Tout bordereau de prix incomplètement renseigné entraînera le rejet de l'offre.

C.) Candidat retenue :

L'Acte d'Engagement devra nous être retourné complété et signé par le candidat retenu.

4.2 - Fourniture d'échantillons

Sans objet.

Article 5 : Jugement des offres et des candidatures

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles R2144-1 (candidature) R2152-1 et R2152-2 (examen des offres) et R2152-3 et R2152-7 2° du code de la commande publique et dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour le jugement des candidatures sont :

- Garanties et capacités techniques et financières sur le fondement du DC1 et du DC2

Les critères retenus pour le jugement des offres seront, avec leur pondération, les suivants :

Pour les lots 1 et 2

*Prix hors taxe remisé	70 %
*Délais de livraison	10 %
*Fréquence de livraison	10 %
*Performances en matière de protection de l'environnement	10%
(Dispositions prises par le candidat sur les aspects environnementaux et sécurité en lien avec l'objet du marché (recyclage possible, fourniture de produits recyclés, score Co2 des produits...))	

Pour les lots 3 et 4

*Prix hors taxe remisé	80 %
*Délais de livraison	10 %
*Performances en matière de protection de l'environnement	10 %
(Dispositions prises par le candidat sur les aspects environnementaux et sécurité en lien avec l'objet du marché (recyclage possible, fourniture de produits recyclés, score Co2 des produits...))	

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée.

Le jugement des offres donnera lieu à un classement des offres. L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats et attestations prévus aux articles R 2143-6 et R 2143-10 du code de la commande publique.

Article 6 : Clause sociale

En application de l'article L. 2112-2-1 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur ne prévoit pas des conditions d'exécution prenant en compte des considérations relatives au domaine social ou à l'emploi dans la mesure où cette prise en compte aurait pour effet de restreindre la concurrence ou de rendre techniquement ou économiquement difficile l'exécution de la prestation

Article 7 : Conditions d'envoi ou de remise des offres

Transmission par voie électronique:

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

Les candidats doivent transmettre, par voie dématérialisée, leurs plis à l'adresse suivante : <http://alsacemarchespublics.eu>. Par contre, la transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, disquette ou tout autre support matériel) n'est pas autorisée.

Article 8 : Renseignements complémentaires

D'ordre administratif :

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Haut-Rhin

Groupement des Moyens Administratifs et Financiers – service de la Commande publique

Maïa NERONE ou Christine RIESS

Tel : 03 89 30 18 46 / 35 marches@sdis68.fr

D'ordre technique :

Groupement Appui Logistique et Technique/ Service Equipement

Lieutenant Hervé SIEBER

Tel : 03 89 30 19 37 herv.sieber@sdis68.fr

Il est également possible de poser des questions via le site <https://alsacemarchespublics.eu/>.